



Bruxelles, le 18 juillet 2013,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accompagnement des demandeurs d'emploi: la FeBISP dénonce la logique quantitative du nouvel Accord de coopération entre le fédéral et les entités fédérées et le manque de moyens destinés à la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Gouvernement régional bruxellois a approuvé en première lecture, fin du mois de juin, le projet d'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs. Les mesures fédérales prises en décembre 2011 et le contenu du nouvel Accord qui en découle inquiètent fortement la FeBISP (Fédération des organismes d'Insertion Socioprofessionnelle et d'Economie Sociale d'Insertion).

Elargissement du panel de chômeurs activables et suppression des contrats ONEM

D'une manière générale, les associations membres de la FeBISP observent que l'augmentation et l'intensification des mesures d'activation et de contrôle ne se font pas vraiment dans l'intérêt des demandeurs d'emploi, notamment des plus fragilisés, qui constituent la majorité de leur public. Ces nouvelles mesures, prises dans une logique quantitative ne feront qu'augmenter l'effet "carrousel" et l'effet excluant de l'activation, en tout cas pour les publics les moins qualifiés. Par ailleurs, si la suppression des contrats ONEM est une revendication que la Fédération portait depuis de longues années, la FeBISP craint que l'élargissement du panel de chômeurs activables sans un renforcement de l'accompagnement, via entre autres des moyens financiers, aura pour principale conséquence l'augmentation du nombre de personnes "sanctionnables" et donc sanctionnées.

Une opportunité ratée de développer un accompagnement de qualité ?

Comme cela a été relevé dans l'avis du Conseil Economique et Sociale de la Région de Bruxelles-Capitale, pour la FeBISP, cet accord devrait constituer une réelle opportunité de mieux développer un accompagnement de qualité.

Pour la FeBISP, un accompagnement de qualité implique :

- des moyens conséquents, à la fois pour les opérateurs publics de l'emploi et de la formation, mais aussi pour les partenaires de ces organismes qui sont en première ligne pour le suivi des demandeurs d'emploi les moins qualifiés. Quand on sait qu'ACTIRIS a évalué à quatre millions d'euros ses besoins budgétaires pour répondre à ce nouvel Accord et que la Région de Bruxelles-Capitale avait conditionné la négociation de l'Accord à l'obtention de moyens budgétaires supplémentaires. Il est interpellant de constater que le Gouvernement a accepté l'Accord en première lecture alors que le montant prévu pour Bruxelles Formation et ACTIRIS en 2014 s'élève à moins de 750.000 euros supplémentaires...
- de penser et d'élaborer, en concertation avec les opérateurs publics et associatifs, les modalités d'un véritable accompagnement de qualité. La FeBISP est bien obligée de constater que la concertation n'est pas encore au programme.

Enfin, sur le volet qualitatif, l'expérience de notre secteur depuis plus de 20 ans montre que seul un accompagnement de qualité sur base volontaire permet une véritable insertion à long terme des travailleurs sans emploi.

Les effets pervers de l'activation pour le secteur ISP

Le secteur de l'Insertion Socioprofessionnelle a vécu et vit au quotidien les effets pervers des politiques d'activation mises progressivement en place.

- Pour les associations, les contraintes de plus en plus fortes et sont non seulement en contradiction avec leur projet mais ne prennent également pas en compte la réalité des quartiers bruxellois où elles sont implantées.
- Pour les travailleurs des Missions Locales et des centres de formation ISP, les conditions de travail se dégradent. Une dégradation liée, entre autres, à l'afflux des demandeurs d'emploi activés. Un constat relevé lors de l'élaboration du Livre Blanc menée de concert par les travailleurs et directions des Missions Locales et soutenu par la FeBISP.
- Enfin, pour les travailleurs sans emploi peu qualifiés, il s'agit de faire face à une incompréhension et un stress permanent par rapport à des politiques qui sont à mille lieues de ce qu'ils vivent au quotidien. Une situation peu confortable que certains travailleurs sans emploi, réunis dans le Collectif CHOC (Chômeurs Occupés), ont exprimé à travers l'action menée ce mercredi 17 juillet 2013.

Demande de concertation

Vu l'importance pour la Région de Bruxelles-Capitale, des modifications dans l'accompagnement et le suivi des demandeurs d'emploi, la FeBISP a demandé une rencontre avec Céline Frémault, la Ministre bruxelloise de l'Emploi pour faire part de ses remarques et propositions à ce sujet avant l'approbation définitive de ce projet d'Accord. La fédération est en attente de sa réponse.

Contact presse :

Alice Berger - Attachée Communication et Relations Publiques : 0497 48 05 63 ou berger@febisp.be